

Propositions ministérielles: Lever les blocages!



La question de l'orientation est traitée désormais au plus haut niveau de l'Etat, en lien avec les problématiques d'emploi et de décentralisation. Malgré les prises de position des principales organisations syndicales contre le démantèlement du réseau des CIO de l'Education Nationale, le gouvernement a manifestement choisi de passer outre et d'imposer la suppression du réseau des CIO de l'Education Nationale et la décentralisation déguisée des personnels. En effet, les dernières déclarations du premier Ministre, font du futur service public territorialisé de l'orientation, un véritable service de « placement », évalué sur le taux de chômage des jeunes et sur l'inadéquation entre formation initiale et emploi exercé. Dans une réunion avec l'ensemble des syndicats, le 12 Novembre V Peillon a confirmé ses propositions du 16 Octobre pour l'écriture du projet de loi.

14 Novembre 2012

Sommaire :

- « *Mauvaise orientation et compétitivité* »
- *La réunion du 12 novembre avec le Ministre*
- *Les réactions des organisations syndicales*

La « mauvaise orientation » responsable du manque de compétitivité des entreprises françaises !

.Le premier Ministre a indiqué très clairement à la suite du rapport de Louis Galois sur la compétitivité des entreprises, les décisions prises en matière d'orientation.

Ce rapport attribue le chômage des jeunes à l'inadéquation entre la formation initiale et l'emploi : « l'enseignement technique et professionnel ne bénéficie toujours pas, en France, de la priorité qu'il mérite, même si les Régions ont fait un effort considérable d'investissement dans les lycées. Les moyens alloués sont encore insuffisants et l'image de cet enseignement au moment de l'orientation des jeunes, n'est pas valorisée. Cela impacte directement l'attractivité et l'emploi industriels. La différence avec l'Allemagne est ici massive : elle explique sans aucun doute une part significative de l'écart de compétitivité entre les deux pays. »

Il faut donc rapprocher le système éducatif et les entreprises. « De nombreux industriels se plaignent de ne pas trouver les personnels dont ils ont besoin en dépit d'un chômage élevé. Cela résulte pour partie d'une inadéquation persistante entre l'offre de l'Education Nationale et les besoins des entreprises. »

Consultez

Sur le site du SNES

WWW.snes.edu/nosmiers/copsyet/dcio

Les communiqués de presse

Les actions dans les académies

Les analyses du SNES

Les annonces du Ministre (suite)

Le service public d'orientation oriente trop souvent en fonction des places disponibles et pas assez en fonction des besoins » Le rapporteur préconise donc que les entreprises soient associées à la gouvernance de l'enseignement technique et professionnel au niveau des établissements dans les conseils d'administration ».

Reprenant ces analyses, le premier ministre a indiqué qu'il souhaitait « **assurer une évaluation permanente de l'adaptation de l'offre de formation aux besoins de compétence des employeurs et amorcer dès 2013, la mise en place d'un nouveau service public de l'orientation du secondaire au supérieur** » Ce nouveau service sera « **fondé sur une approche Métiers-Qualifications pour éviter qu'au sein d'une même classe de qualifications les taux de chômage varient de plus de dix points.** »

Les traductions dans la loi

A l'évidence, elles ne sont pas simples à écrire. Les propositions du ministre du 16 Octobre, prévoyait de placer les copsy sous une double tutelle (Etat pour le travail dans les établissements / Région pour le travail dans les futurs ex CIO), de supprimer totalement le réseau des CIO en le transférant aux Régions qui assureraient le financement de ces nouvelles structures et en définiraient les missions.

Lors de contacts avec plusieurs représentants de l'ARF, ceux-ci nous ont bien confirmé, que pour des questions de coût, les regroupements des différents organismes seraient la règle : soit dans les locaux des actuels CIO, s'ils le permettent, soit dans un autre lieu (espace métier, MFP, cité des métiers etc). On ne peut donc prétendre que le réseau des CIO serait préservé d'autant que la définition des missions et les conditions de mise à disposition des personnels se feraient Région par Région !

Les déclarations du premier Ministre sur le rôle du SPTO ne laissent aucun doute non plus sur le glissement vers une orientation « dirigiste », au plus près des besoins des employeurs et des filières prétendument porteuses d'emplois. Quelle est alors la marge de manœuvre du Ministre de l'EN sachant que du côté du ministère du travail, certains sont tentés par une décentralisation radicale de l'ensemble du service !

Un mauvais remake de 2003 !

Lors d'une rencontre avec l'ensemble des organisations syndicales lundi 12 novembre, concernant la Loi sur la refondation de l'Ecole, Le Ministre a confirmé le transfert des CIO aux régions, ce qui aboutit à la suppression du réseau actuel, puisque même les missions seraient fixées par chaque Région.. La situation des personnels est beaucoup plus confuse et le Ministère ne semble pas avoir bien envisagé toutes les conséquences de ses décisions.

- **Apparemment les copsy resteraient fonctionnaires de l'EN, mais où seraient ils nommés ?** Dans les établissements ? dans un établissement public départemental ou Régional créé pour l'occasion ? Dans un GIP regroupant toutes les structures du SPO ? Rien n'est encore tranché. Pour les Directeurs, le MEN paraît considérer qu'ils passeraient aux régions avec les CIO ! Bien curieuse façon de traiter les personnels ! Quant aux personnels administratifs, ils risquent d'être contraints de demander leur mutation dans d'autres services.
- **Le travail dans ces nouvelles structures qui remplaceraient les CIO, se ferait par mise à disposition partielle et obligatoire de tous les collègues. Ceci impliquerait bien entendu une modification du statut.**

Mauvais remake de 2003 (suite)

L'hypothèse d'un détachement uniquement pour les volontaires, a été évoquée par le cabinet avec certains interlocuteurs. Mais pour le moment, seule la première solution paraît officiellement retenue.

- **Nos missions seraient nécessairement revues pour cadrer avec les nouvelles missions de ce futur service qui s'apparente davantage à une antenne « jeune » de Pole emploi qu'à un service d'orientation.** Quant à la formation et au titre de psychologue, il ne faut pas être devin pour comprendre combien ils sont menacés.

Si le Ministre et le gouvernement persistent dans leur volonté de saborder le réseau des CIO de l'EN et d'assujettir complètement l'orientation scolaire à l'emploi, ils choisissent délibérément d'aggraver les inégalités sociales dans les parcours de formation et d'insertion.

Le mirage de l'adéquation formation-emploi

Il est difficile de croire que les membres de ce gouvernement soient ignorants des études scientifiques nombreuses qui démontrent depuis longtemps l'illusion totale de cette adéquation introuvable.

Les travaux du CEREQ, soulignent à partir de l'étude des parcours des jeunes diplômés que 40% des jeunes de niveau V et 30% des jeunes de niveau IV ne travaillent pas dans le secteur pour lequel ils ont été formés. Les facteurs qui expliquent cette distorsion sont multiples et le plus souvent liées au type de contrat (CDI ou CDD,) à l'impact de l'emploi trouvé sur les conditions de vie (transport, horaires de travail) et au salaire. En fait, c'est une minorité de jeunes qui travaille dans la spécialité et la Région où ils ont été formés. De plus cette inadéquation n'est pas nécessairement négative puisque nombre de ces jeunes obtiennent des promotions et trouvent de la satisfaction dans ces emplois. La nature des diplômés de l'EN, qui ne sont pas de simples adaptations à l'emploi, expliquent aussi ces capacités d'ouverture.

Poser les problèmes en termes d'inadéquation reviendrait à supposer l'existence d'une relation univoque entre diplômés professionnels et emplois, organisés en métiers. Comment prendre des décisions aussi graves sur la base de constats erronés ? Comment croire que la critique de l'adéquationnisme perdrait de sa pertinence dès lors que le territoire serait régional ?

La pression du chômage ne doit pas aboutir à une course en avant et à des décisions dont le seul but serait de montrer qu'on agit, même si personne ne se leurre sur les effets réels de ces mesures sur l'emploi des jeunes. Les CIO et les Copsy ne veulent pas être sacrifiés sur l'autel des experts en communication !

Les élèves de milieu populaire, qu'on retrouve massivement dans les séries professionnelles et technologiques, seront les premiers perdants dans cette affaire. Plus sensibles aux pressions, moins confiants dans leurs possibilités de poursuivre des études longues, ils seront plus dépendants des offres de formations locales et donc plus exposés aux effets de la crise à moyen comme à long terme. L'orientation choisie tant vantée par le MEN, ne concernera que ceux qui resteront dans des formations générales. Pour les autres, c'est plutôt d'une orientation « téléguidée » qu'il faudrait parler.

La mobilisation de toute la profession dans l'unité la plus large est à l'ordre du Jour !

L'intersyndicale des copsy et des DCIO, réunissant le SNES (FSU) la CGT Educ'action, le SNFOLC, SUD éducation a publié un communiqué de presse avant les vacances et diffusé une pétition. Il faut la faire signer par tous les collègues mais aussi, par les parents, les enseignants, les élus. (page 4)

Dans toutes les Académies, des réunions et des stages se tiennent durant ces deux semaines afin d'informer largement les collègues et débattre (Voir liste des réunions par académie sur le site)



Les Réactions des organisations syndicales.

Lors de la réunion avec le Ministre le 12 Novembre, celui-ci a accepté de recevoir l'intersyndicale. Soutenez cette démarche en envoyant des messages au Ministre, pour dire votre opposition à ces propositions. Une nouvelle réunion intersyndicale est prévue le 16 Novembre. Le SNES y proposera des mobilisations nationales avant Noël.

Tous ceux qui veulent défendre un réseau de CIO dans l'Education Nationale, avec des missions institutionnelles spécifiques et qui n'acceptent pas de perdre la ressource que les CIO représentent pour le travail en équipe et la défense du métier, doivent se mobiliser



**Non au transfert des CIO aux régions
Non à la décentralisation déguisée des personnels !**

Le Ministre vient de faire connaître ses propositions pour l'avenir du service public d'orientation de l'Education Nationale qui devraient figurer dans le prochain projet de loi.

Elles sont inacceptables !

- Transfert des Centres d'information et d'orientation (CIO) aux régions, entraînant la disparition du service public d'orientation de l'Education nationale , au détriment du public scolaire et de l'égalité sur tout le territoire.
- Invention d'un nouveau type de conseiller d'orientation-psychologue, dépendant de l'EN le matin et de la Région l'après midi ! Double tutelle, double travail et écartèlement garanti !

Nous exigeons l'abandon de ces propositions, le maintien du réseau des CIO au sein de l'Education Nationale, du statut de fonctionnaire de l'Education Nationale pour les conseillers d'orientation-psychologues et les DCIO, le respect de missions et de conditions d'exercice identiques sur tout le territoire, au service des jeunes, des parents et des équipes d'établissements.

NOM	Qualité	SIGNATURE